

PREPARATION DE LA 11EME SESSION
DE LA COMMISSION MIXTE
FRANCO-RWANDAISE

=====

AIDE-MEMOIRE FRANCAIS

P L A N

INTRODUCTION

I.- CADRAGE MACRO ECONOMIQUE

II.- LES POLITIQUES SECTORIELLES

- 2.1- Développement rural et recherche agricole
- 2.2- Santé, développement social et promotion féminine
- 2.3- Formation, jeunesse, culture
- 2.4- Infrastructures et Urbanisme
- 2.5- Secteur privé et Artisanat
- 2.6- Soutien au processus de démocratisation

I N T R O D U C T I O N

Une mission de la Coopération française (Ministère, de la Coopération et du Développement, Caisse Française de Développement) s'est rendue à Kigali du 21 au 27 Novembre 1992 en vue de préparer la 11ème session de la Commission Mixte Franco-Rwandaise qui doit se dérouler prochainement à Kigali. L'objet de la mission était d'examiner, avec les autorités rwandaises, le bilan et les perspectives de la coopération entre les deux pays dans les domaines essentiels du développement.

La France souhaite que la Commission Mixte soit un moment privilégié du dialogue sur le développement ; ses travaux devraient se consacrer, à partir de l'exposé par la partie rwandaise de sa stratégie de développement, à une réflexion commune sur les politiques sectorielles engagées par le Rwanda. Cette approche devrait permettre à la Coopération française d'améliorer qualitativement sa contribution au processus de développement du Rwanda en hiérarchisant les priorités et en s'attachant à conjuguer ses différents instruments d'intervention avec un maximum d'efficacité en respectant le cadre du programme d'ajustement structurel.

Le présent aide-mémoire tient compte tout à la fois du mémorandum rwandais adressé au Gouvernement français en Août 1992, des diverses missions techniques françaises qui se sont déroulées au Rwanda en 1991 et 1992 (agriculture, santé notamment) et des missions d'évaluation de projets (Projet Mobilier Scolaire, Projet amélioration de l'artisanat, Projet Kigali-Nord). Il tient compte également des conclusions de la Table Ronde Rwanda organisée à GENEVE en Juillet 1992, notamment des engagements de la France quant au co-pilotage de certains groupes de travail sectoriels. Cet aide-mémoire est destiné à faire connaître à la partie rwandaise, à l'issue des échanges qui ont eu lieu, le point de vue de la partie française sur les orientations et les priorités sectorielles de la coopération franco-rwandaise. Remis au Gouvernement rwandais, il devrait, après observations éventuelles, servir de base aux travaux de la Commission Mixte.

Le processus de préparation de la commission mixte se situe dans un contexte particulièrement difficile pour le Rwanda et sa population, mais aussi marqué par la perspective de la conclusion prochaine des négociations visant à rétablir la paix et le développement du processus de démocratisation. C'est pourquoi la mission française réaffirme la volonté de poursuivre une coopération soutenue, tant pour assurer les bases d'un véritable Etat de Droit que pour aider le Rwanda à répondre aux situations d'urgences concernant les populations victimes de la guerre.

I.- CADRAGE MACRO ECONOMIQUE

La dégradation des équilibres financiers intérieurs et extérieurs a conduit le Rwanda à mettre en oeuvre, à partir de fin 1990, un programme d'ajustement structurel soutenu par le FMI, la Banque Mondiale et un grand nombre de bailleurs de fonds bilatéraux dont la France qui a accordé une subvention d'ajustement structurel de 70 M.FF.

Les principales mesures prévues concernant la dévaluation, la libéralisation du commerce extérieur et de la gestion des devises, l'augmentation de la fiscalité et la réforme des taux d'intérêt et du crédit ont été prises mais la situation de guerre a bouleversé les conditions économiques et financières de ce programme.

En 1991, le PIB a baissé de 3,5 % en monnaie constante, le PIB par tête enregistrant une diminution de 22% sur les 3 dernières années. Après la situation de marasme profond qu'a connu le pays en 1991, l'activité a marqué un début de reprise en 1992. La croissance du PIB serait, cette année, de 2,5 %, croissance due aux premiers effets des mesures de libéralisation de l'économie et surtout à une meilleure récolte de café et à l'impact de l'accroissement des dépenses budgétaires au titre de l'armée.

Cependant cette reprise reste fragile et la situation économique et financière du pays demeure très préoccupante.

Dans le secteur agricole, la production vivrière, dont le taux de croissance est structurellement inférieur à celui de la croissance démographique, va subir les conséquences des pertes de récolte résultant des déplacements de population à cause de la guerre. La filière café principale ressource d'exportation du pays est confrontée à la chute des cours de ce produit et à des problèmes du rétablissement de sa compétitivité.

L'activité du secteur de l'industrie et des services se heurte à la réduction de la demande interne, résultant de la baisse des revenus des ménages et des investissements publics et à la perte de débouchés externes dans les pays de la sous-région. En outre, l'accumulation des arriérés de l'Etat à l'égard de ses fournisseurs jointe au renchérissement du coût du crédit pèse lourdement sur la situation financière de nombre d'entreprises notamment parmi les PME.

Le déséquilibre des finances publiques s'est fortement accru du fait, pour l'essentiel, de l'augmentation des dépenses militaires et des dépenses pour les déplacés de guerre, alors même que d'une part les recettes fiscales n'augmentent pratiquement pas en monnaie constante malgré les mesures fiscales prises et que d'autre part la mobilisation des financements extérieurs est inférieure aux prévisions.

.../...

Ce déficit a entraîné un gonflement de la dette intérieure qui devrait ainsi atteindre environ 49 Mds à fin 1992 (contre 38 Mds fin 1991). Les intérêts dûs au titre de cette dette vont absorber, en 1993, 18% environ des recettes fiscales du pays (contre 8% en 1990).

Le retour à la paix en 1993 devrait permettre de relancer la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel avec la conclusion d'un nouvel accord avec le FMI et la BM.

Cette nouvelle phase d'ajustement devrait porter sur la poursuite des réformes visant à favoriser l'initiative et la participation de tous les opérateurs économiques (paysans, artisans, entreprises privées...) et sur la mise en oeuvre de mesures pour réduire le déficit des finances publiques. Elle devrait aussi comporter des programmes visant à répondre aux défis structurels auxquels est confronté le pays (maîtrise de la croissance démographique, monétarisation et diversification de l'économie...).

Mais le bon déroulement de cette nouvelle phase d'ajustement implique que soient traités les dossiers urgents de la reconstruction du pays :

- la constitution d'une nouvelle armée nationale et la démobilisation -réinsertion simultanée des militaires non repris dans la nouvelle armée ;

- la réinstallation des déplacés de guerre ;

- le maintien des dépenses sociales du budget à un niveau minimum suffisant.

La mission financière française qui aura lieu du 14 au 18 décembre examinera avec les autorités rwandaises les modalités et points d'application de l'aide à l'ajustement structurel que la France apportera pour 1993.

Comme la partie rwandaise l'a souligné, cette nouvelle phase d'ajustement va nécessiter un effort tout particulier de suivi et de maîtrise des recettes et dépenses de l'Etat. La Coopération Française est disposée à apporter, à cet effet, un appui au Ministère des Finances en mettant à disposition auprès du Ministre un conseiller technique de haut niveau et en mobilisant des missions d'expert pour aider à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une réforme des procédures budgétaires.

La Coopération Française détachera également un conseiller technique auprès du Président du Comité de suivi du PAS.

.../...

II.- LES POLITIQUES SECTORIELLES

2.1- Développement rural et recherche agricole

La crise de l'agriculture rwandaise.

Depuis la fin de la décennie 1980-90, l'agriculture rwandaise est entrée dans une crise durable, dont la principale cause est le déséquilibre grandissant entre la croissance démographique (3,6%/an) et la production agricole (1%/an). Les principales conséquences sont:

- une réduction des superficies des exploitations, entraînant un déficit alimentaire quantitatif et qualitatif ;
- la mise en valeur de terres fragiles et la surexploitation des sols.

Par ailleurs, la dégradation de la filière café (cours mondiaux, qualité) qui assure 65% des rentrées de devises, aggrave le déséquilibre financier du pays.

La politique nationale agricole

Face à cette crise, la politique nationale est fondée sur deux préoccupations majeures : assurer la sécurité alimentaire du pays et accroître les revenus monétaires des ruraux. Elle se traduit par quatre axes stratégiques :

- intensification de la production ;
- protection des sols et de l'environnement ;
- développement de l'économie de marché à travers la spécialisation régionale et la libéralisation des échanges ;
- limitation des interventions directes de l'Etat par la privatisation ou le transfert de certaines fonctions à des organisations de producteurs.

.../...

Le débat entre la mission de l'aide française et les représentants du MINAGRI a porté sur les points suivants :

- **Spécialisation régionale.** Les autorités rwandaises souhaitent concentrer leurs appuis sur les spéculations les plus performantes selon les conditions écologiques et économiques. Cette spécialisation concerne prioritairement la culture du café. Elle ne devrait pas être le résultat de méthodes autoritaires, mais résulter de conseils mieux ciblés sur les préoccupations des producteurs.

Libéralisation-privatisation. La mission est d'accord avec le Gouvernement rwandais sur la nécessité d'une approche prudente et pragmatique de ces problèmes. L'aide française souhaite être associée aux discussions préalables à des mesures de libéralisation-privatisation dans les secteurs qu'elle soutient (riz et café notamment).

- **Décentralisation.** Le MINAGRI a indiqué que la Commune constituait un échelon de transmission du dispositif de vulgarisation, et que la gestion des boisements communaux devrait suivre les normes établies par la politique nationale. La mission souhaite que la réflexion soit approfondie sur les rôles respectifs de l'Etat, des Communes et des associations locales (groupements de producteurs, associations d'usagers...), dans le sens d'une responsabilisation effective de ces dernières dans la gestion des opérations les concernant et dont elles assument une partie du financement.

Orientations de l'aide française

Dans le cadre de la politique nationale, l'aide française privilégiera les actions ayant les finalités suivantes :

a) Sur le plan technique :

* intensification des systèmes de production, à partir d'une démarche de recherche-développement caractérisée par une analyse des contraintes et besoins des producteurs, traduits en thèmes de recherche dont les résultats sont directement mis à la disposition des organisations de producteurs (actions de recherche et de développement de la production sur les cultures vivrières à Rushashi, sur l'amélioration génétique à Masaka, sur le riz à Butare...) ;

* mise en valeur ou amélioration de l'utilisation des zones de marais, dans une démarche progressive, associant les populations locales à la réalisation et organisant les utilisateurs pour une prise en charge des aménagements (projet rizicole Butare, projet en étude sur les vallées de l'Akanyaru et la Nyabarongo) ;

.../...

* protection des sols et de l'environnement : c'est une préoccupation commune à tous les projets. Elle est prise en compte, soit au niveau de l'exploitation (ex. Kigali-Nord), soit à un niveau plus global de protection du patrimoine (Projet Nyungwe).

b) Sur le plan institutionnel :

* renforcement des organisations professionnelles pour leur permettre d'accroître leur autonomie, en particulier par la prise en charge des fonctions de conseil technique, et l'élargissement de leurs activités à la commercialisation-transformation des productions. La création d'une société d'économie mixte pour la rizerie de Gikonko s'inscrit dans cette perspective ;

* renforcement des capacités de gestion communale, notamment pour les boisements communaux (Projet Kigali-Nord) ;

* aide au recentrage de l'Etat sur ses missions fondamentales, par les assistants techniques dans les services centraux, par le financement d'études de stratégie, par le projet de préparation à la relance de la filière café.

c) Sur le plan financier :

* limitation des coûts récurrents des projets pour l'Etat, par transfert aux organisations de producteurs (riz Butare, Kigali-Nord) et la privatisation de certaines activités (ex. soins vétérinaires, insémination,....) ;

* développement des capacités de financement des banques populaires et des systèmes locaux d'épargne-crédit, pour répondre aux besoins des producteurs (Kigali-Est, études en cours pour la nouvelle phase de Kigali-Nord).

En dernier point, la mission tient à souligner qu'elle partage le souci du Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour aider les populations déplacées et les populations d'accueil en attendant le retour de la paix, et pour aider les déplacés à se réinstaller dans leurs zones d'origine lorsque celle-ci sera acquise. Les projets, largement informés de cette situation, sont déjà intervenus en aide d'urgence (Kigali-Nord, AFVP Byumba) et se tiennent prêts à intervenir avec leurs moyens, notamment pour l'approvisionnement en semences qui devra être organisé lors de la réinstallation.

.../...

2.2- Santé, Développement Social, Promotion Féminine

a) Situation générale

Le pourcentage des dépenses gouvernementales pour le secteur santé représentait 4,3% du budget de l'état en 1990. Il était de 5,3% dans les années 80. La baisse du budget alloué au secteur de la santé se traduit, en termes réels, par un déclin des moyens destinés à l'achat des médicaments et du matériel médical importé à plus de 80%. Suite à une inflation sur les prix des médicaments, aggravée par deux dévaluations successives de la monnaie rwandaise, le budget réel de ce secteur a subi une baisse de 31% par rapport à 1990. En effet, l'évolution du budget fait ressortir que la part octroyée pour les médicaments est passée de 27 FRW par habitant et par an en 1980, à 10 FRW en 1989.

b) Politique de Santé

Actuellement la situation sanitaire au Rwanda est caractérisée par la prédominance d'endémo-épidémies majeures : SIDA, PALUDISME,.... qui grèvent lourdement un budget déjà insuffisant. Les conséquences sociales et économiques de ces endémies, en particulier le SIDA aggravent encore la situation.

Les grands axes de la politique nationale visent à :

- Favoriser le développement du système de santé au niveau périphérique (Soins de Santé Primaire).
- Favoriser la participation communautaire à la prise en charge des problèmes de santé (Initiative de Bamako).
- Améliorer la gestion du système de santé (Système d'Information Sanitaire).
- Améliorer la qualité et l'accessibilité des services en particulier dans le domaine de l'approvisionnement et la distribution des médicaments essentiels.
- Assurer un meilleur fonctionnement des structures sanitaires y compris hospitalières par la mise en place d'un système de gestion autonome visant à un recouvrement des coûts adapté aux ressources de la population.
- Améliorer la gestion et la formation des ressources humaines.
- Favoriser la promotion féminine dans les systèmes gestionnaires de participation communautaire.

.../...

- Promouvoir la création d'emplois féminins dans les activités à visée préventive et sociale.

L'essentiel des éléments de politique de santé exposés par la partie rwandaise correspond aux analyses menées par la coopération française (et peuvent trouver un appui partiel dans les secteurs de la lutte contre les maladies transmissibles, du système hospitalier orienté sur une gestion plus autonome et la mise en place d'une politique de SSP décentralisée).

c) Propositions de la coopération

Elles se situent dans le cadre des priorités exprimées par la politique menée au niveau du ministère de la santé et guidées par les situations graves en matière de SIDA et de PALUDISME, elles pourraient s'articuler autour de trois composantes :

* Appui à l'hôpital de RUHENGARI

Cet hôpital qui est un outil performant et de référence dans le nord du pays a un fonctionnement perturbé par la guerre.

L'évolution, qu'il est nécessaire d'impulser à ce projet, est celle d'une vocation de formation pluridisciplinaire. Elle nécessitera la validation de cette formation par l'Université de BUTARE et des échanges plus intenses avec celle-ci.

Le jumelage avec le Centre Universitaire d'Orléans est acquis. Un cahier des charges élaboré par les deux parties, en particulier dans le secteur de la maintenance et de la formation, devra permettre d'apporter un soutien significatif à l'hôpital.

La mise en place d'un système de gestion autonome de fonctionnement devrait être soumise à une décision gouvernementale effective.

Cette évolution pourrait être dans un bref délai (courant 93) accompagnée par une mission d'expert en gestion hospitalière.

L'affectation progressive de médecins rwandais au cours du projet (3 ans) devra aboutir à une réduction significative des effectifs de l'Assistance Technique Française dont le rôle sera essentiellement la formation.

* Appui aux Soins de Santé Primaire

Ce projet qui dispose actuellement de deux AT devrait être développé et se situer au niveau central

- pour un appui institutionnel en matière de planification auprès de la Direction Générale

- pour appuyer le programme d'accélération des SSP
 - . en matière de gestion des centres de santé,
 - . d'approvisionnement, distribution, et contrôle des médicaments essentiels.

.../...

*** Appui à la lutte contre les maladies transmissibles
(SIDA/PALUDISME)**

Ce projet dispose actuellement de deux assistants techniques et d'un Volontaire du Progrès Français. Il devra bénéficier d'un appui financier pour soutenir les programmes suivants qui seront coordonnés par un Assistant Technique Conseiller au niveau de la Direction de l'Epidémiologie et de l'Hygiène Publique :

- Le PALUDISME, première cause de morbidité et de mortalité devient un problème de Santé Publique. Le développement du programme de prévention devra s'étendre à l'ensemble du pays et prendre en compte les aspects formation, surveillance épidémiologique et recherche opérationnelle (ORSTOM).

- Le SIDA : avec un taux de prévalence déterminé à 32% chez les jeunes de la ville de KIGALI, représentatifs de la situation dans la population active de la capitale, il est à prévoir que la situation tant médicale que socio-économique s'aggravera dans les années à venir. Les principaux points du Programme National de Lutte contre le SIDA identifiés comme devant être soutenus par la Coopération Française sont :

- Laboratoire National : ANRS
 - Recherche, suivi de cohortes et surveillance épidémiologique hospitalière : l'Unité d'Information Médicale du Centre Hospitalier de Kigali
 - Centre d'Appui Psycho-Médico-Social : information, accompagnement des séro-positifs
 - Unité MST : diagnostic, prévention, traitement des maladies sexuellement transmissibles
 - Laboratoires régionaux de Gisenyi et Ruhengeri : fournitures de réactifs et moyens diagnostics.
- Prise en charge des orphelins du SIDA : appui à l'ONG CARITAS.
Le Système d'Information Sanitaire, outil de gestion du système de santé bénéficiera de l'expertise du conseiller technique coordonnateur.

. Remarques

Chaque composante intégrera un soutien

- . à la formation, stages, séminaires, congrès...
- . à la promotion féminine :

- * développement d'activités génératrices de revenus : programme paludisme (fabrication de moustiquaires),
- * amélioration de l'insertion sociale des femmes célibataires chargées de la prise en charge des orphelins du SIDA
- * participation à la gestion des centres de santé.

.../...

2.3- Formation, Jeunesse, Culture

a) Appui à la formation et à l'Enseignement primaire

La Coopération Française, depuis longtemps très largement engagée dans un appui à l'enseignement primaire, souhaite poursuivre celui-ci pour une amélioration qualitative des instituteurs.

Cela étant, la poursuite de son engagement dans le projet d'appui à la formation de l'enseignement primaire (AFEP) sera subordonnée aux conclusions d'une évaluation conjointe des résultats obtenus après intervention sur le terrain de la première promotion d'animateurs pédagogiques. Cette évaluation qui pourrait être réalisée vers les mois de Mars-Avril 1993, devrait être également l'occasion d'une information plus large sur l'ensemble des actions du programme sectoriel notamment pour une meilleure articulation de l'aide française avec celles des autres intervenants, en particulier la Banque Mondiale, le PNUD et la BAD.

La partie française insiste sur le fait que son appui :

- ne peut concerner à partir de 1994 que le seul volet formation et que toutes dispositions nécessaires devront être prises par les autorités rwandaises pour le financement des frais de fonctionnement sur le terrain et d'équipement en matériels pédagogiques et de transport, des futures promotions d'animateurs pédagogiques, soit sur budget national soit auprès d'autres bailleurs de fonds ;

- s'inscrit désormais dans une logique de réduction progressive du nombre des assistants techniques, dont les missions seront revues à l'occasion de l'évaluation de 1993, sans pour autant mettre en péril la bonne fin du projet. Cela induit une nomination rapide des homologues Rwandais nécessaires, demandée avec insistance depuis plus de deux ans par la partie française et leur maintien effectif au sein du projet après qu'ils aient reçu la formation complémentaire indispensable.

Ces deux conditions constituent les préalables incontournables pour la mise en place de la prochaine phase prévue pour la poursuite du financement, à partir de 1994, pour les aspects formation du projet.

b) Centres de lecture publique et d'environnement francophone

La partie française se félicite du fait que le projet semble avoir bien démarré et que la Communauté Economique Européenne, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) et d'autres Organismes Non Gouvernementaux (ONG) participent dès à présent, avec la France, à la réalisation de son objectif final visant à l'implantation d'un centre dans chacune des communes du pays.

.../...

L'appui de la France au projet se poursuivra donc comme prévu jusqu'en 1994 et sera même renforcé par l'affectation d'un VSN susceptible de décharger partiellement le chef de projet et ses homologues des problèmes de gestion de manière à leur permettre de se consacrer davantage à l'aspect animation des centres.

Au-delà de 1994, la poursuite de cet appui sera conditionnée par les conclusions d'une évaluation conjointe qui devrait intervenir fin 1993-début 1994 et la nomination préalable des homologues Rwandais nécessaires qui doivent être formés pour l'après-projet.

Cela étant la partie française, sans pour autant ignorer l'aspect quantitatif du projet, insiste sur l'aspect qualitatif qui lui semble devoir d'abord prévaloir.

Elle insiste également sur la nécessité :

- d'une prise en charge progressive du fonctionnement des centres, par les centres eux-mêmes sur cotisations des adhérents et par les collectivités locales ;

- pour le projet de ne pas rester isolé mais d'articuler ses activités avec celles d'autres projets, dans le cadre d'actions intégrées de développement, en mettant l'accent sur l'aspect culturel et documentaire du développement.

Concernant ce dernier point, la partie française recommande la réunion et la dynamisation du comité de coordination interministériel prévu dans le cadre du projet.

c) Mobilier Scolaire

L'évaluation du projet réalisée en 1992 ayant confirmé le succès du Projet Mobilier Scolaire, la partie française mettra en place, comme prévu, la prochaine phase de financement destiné à permettre la couverture des 40 communes non encore desservies par le projet.

Elle y renforcera également son dispositif en assistance technique, par l'affectation d'un 2ème agent.

Cela étant, elle souhaite un rapprochement voire une fusion des projets appui au développement dans le secteur de l'artisanat rural et Mobilier Scolaire, dans la perspective d'une meilleure articulation de ceux-ci avec le projet initié par la Caisse Française de Développement, d'appui à l'émergence d'un artisanat local.

d) Appui à l'Université Nationale du Rwanda

La Coopération Française n'envisage pas de diminuer le volume de ses appuis à l'Université Nationale du Rwanda.

.../...

Cela étant, elle souhaite :

- privilégier les nouveaux moyens de la coopération universitaire au détriment d'une assistance technique permanente qui doit aujourd'hui laisser sa place aux professeurs Rwandais formés ou en cours de formation. Il devient par ailleurs difficile de la remplacer par des agents de qualité, les universitaires français acceptant de moins en moins une expatriation de longue durée.

Il est rappelé que ces nouveaux moyens concernent, autant que possible dans le cadre d'accords inter-universitaires, les missions et délégations d'enseignement, la formation ainsi que des programmes d'échanges réciproques et de recherches communes (Projet Campus) et les opérations intégrées de la DAGIC et la création de doctorats régionaux.

- concentrer son aide sur un nombre limité d'axes en relation avec les autres projets soutenus par la France pour un développement culturel et économique du Rwanda (Lettres et Littératures française et africaine - Géographie - Sciences de l'Education - Médecine - Sciences économiques, sociales et de gestion - Biologie animale et Chimie).

- coordonner ses aides avec celles des autres partenaires, Belgique, Canada, AUPELF-UREF.

e) Jeunesse et Sport

La Coopération Française soutiendra jusqu'à son terme le Projet Sport de Masse. Elle se réjouit que d'autres aides, Communauté Economique Européenne en particulier participent au projet, ce qui permettra de lui donner une dimension supérieure.

S'agissant d'un appui au sport d'élite, elle demande avant de s'engager éventuellement, qu'un projet précis, s'appuyant sur les infrastructures existantes, lui soit présenté pour étude.

Enfin, elle souhaite participer à toutes actions en faveur de la jeunesse urbaine et rurale, en complément de celles déjà menées dans le cadre des projets sport de masse et lecture publique. Dans un premier temps, son appui pourrait consister à aider le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif à répertorier les possibilités d'activités économiques, les moyens locaux existants de formation et les autres moyens à mettre en oeuvre. Ce programme se ferait en liaison avec le projet de la Caisse Française de Développement d'appui à l'émergence d'un artisanat local et les projets de la Banque Mondiale dans ce secteur.

A cet effet, le poste existant, en assistance technique de Conseiller Technique au Cabinet du Ministre, sera maintenu.

.../...

f) Formation

Dans le cadre de ses programmes annuels de bourses, la coopération française souhaite désormais privilégier les bourses de stage de courtes durées, pour la formation et le perfectionnement des agents Rwandais, affectés sur les projet dans lesquels elle intervient.

Les bourses de formation à la recherche, devront s'inscrire dans le cadre d'une étude des besoins pluriannuels et d'une procédure de bourse en alternance définie d'accord partie.

En revanche, la coopération française souhaite s'impliquer davantage dans l'organisation et le financement de sessions de formation sur place, au profit des projets dans lesquels elle intervient, utilisant les infrastructures existantes et les moyens humains disponibles localement en cadres Rwandais ou au titre de l'assistance technique, complétés, en tant que de besoin, par des missions d'experts extérieurs.

Elle demande à cet effet que lui soit communiquée pour étude, une liste quantitative et qualitative des besoins prioritaires à satisfaire.

Elle précise cependant que cette démarche ne saurait, selon elle, déboucher sur la création d'écoles nouvelles, ce qui, compte tenu des frais récurrents inhérents à ces créations, serait contraire aux recommandations du FMI et de la Banque Mondiale et au Plan d'Ajustement Structurel.

g) Education Populaire

S'agissant de la demande exprimée par la partie rwandaise pour une extension avec appui de la France, aux autres préfectures, du projet réussi au titre de la coopération franco-rwandaise de "Maisons Familiales Rurales" dans la Préfecture de Gisenyi, la partie française tient à rappeler, que le projet de Gisenyi avait été financé à titre expérimental, et qu'il appartient à la partie rwandaise d'en assurer la généralisation soit elle-même, soit avec le concours d'ONG ou d'autres bailleurs de fonds.

En ce qui concerne les besoins en alphabétisation de la population rwandaise, la partie française ne peut également pas envisager de s'investir dans une action structurée et de masse, d'autant qu'il lui semble que des actions de ce type peuvent résulter d'initiatives locales ponctuelles, utilisant les structures et les potentialités existantes, en particulier les centres de lecture publique et d'environnement francophone.

h) Enseignement secondaire

En dehors d'un appui ponctuel au jumelage entre le Lycée de Kigali et le Lycée Louis Pergaud de Besançon, la France n'intervient plus dans l'enseignement secondaire et n'envisage pas de pouvoir le faire à moyen terme.

.../...

2.4- Infrastructures de base et urbanisme

Le Rwanda étant désormais relativement bien équipé en infrastructures de base, le financement de nouveaux investissements dans ce secteur devient moins essentiel. Ce constat ainsi que l'accentuation des contraintes budgétaires de l'Etat renforce la nécessité de s'assurer du caractère prioritaire des projets. L'aide française mettra l'accent sur l'aspect qualitatif plutôt que sur l'aspect quantitatif : amélioration de la gestion, réforme des entreprises publiques, politique de privatisation, réflexion sur les utilisateurs intégrant les aspects économiques et sociaux, toutes voies dans lesquelles elle s'est déjà engagée depuis plusieurs années. D'une manière générale, les financements de la France viseront à accroître la rentabilité et l'utilisation des investissements déjà financés.

a) Energie

Dans le secteur de l'énergie, une attention particulière devra être accordée au choix optimal des ressources énergétiques et de leur utilisation.

Au plan régional sont actuellement à l'étude :

- l'installation d'un 3ème groupe à la centrale RUZIZI II,
- l'aménagement hydro-électrique de la Rusumo-Falls dans le cadre de l'aménagement et le développement du bassin de la rivière Akagera (OBK),
- l'aménagement d'un nouveau site sur la rivière RUZIZI (RD2) dans le cadre de la SINELAC.

Toutefois, ces aménagements hydro-électriques ne pourront pas être mis en service avant l'an 2000.

Dans l'intervalle, le Rwanda sera confronté à de sérieuses difficultés d'approvisionnement en énergie électrique et ceci même si le taux d'accroissement de la demande d'énergie électrique se maintient au niveau constaté ces trois dernières années.

Dans ce contexte, le Rwanda devra optimiser l'utilisation des centrales hydro-électriques nationales existantes et continuer d'importer une part significative de son énergie de la SINELAC et de la SNEL.

Parallèlement, le Rwanda devra mettre en oeuvre la réforme institutionnelle du secteur de l'énergie et de l'eau qui consiste à scinder ELECTROGAZ en deux entités distinctes : une société nationale de patrimoine chargée de la programmation des investissements et une société d'exploitation qui sera confiée à un opérateur privé.

.../...

La mise en place de cette nouvelle structure devrait intervenir avant la fin du second semestre de 1993.

Cette réforme conditionnera l'intervention des Bailleurs de fonds notamment de la Banque Mondiale et de l'aide française dans ce secteur. La coopération française apportera son concours à la mise en oeuvre de cette réforme institutionnelle. Les modalités en seront arrêtées lorsque le détail de la réforme et des besoins correspondants seront définis.

Durant la période considérée, l'aide française interviendra également dans le domaine de l'électrification des centres secondaires afin de favoriser l'émergence d'une politique cohérente d'aménagement du territoire.

b) Eau

Dans le secteur de l'eau potable, les efforts devraient porter en milieu rural et dans les centres urbains secondaires sur l'optimisation de l'utilisation des installations existantes (stations de traitement et de pompage) par une politique de branchements plus dynamique permettant d'accroître le nombre d'abonnés.

Le coût des branchements devra être abaissé et des facilités de paiements devront être consenties aux populations à faibles revenus.

Dans le domaine de l'adduction d'eau potable en milieu rural, l'aide française a été contrainte de se désengager du Projet AEP Région des Laves qui associait plusieurs bailleurs de fonds. Cette décision a été motivée par les retards considérables accumulés et par les difficultés constatées pour coordonner l'ensemble du projet. Par contre, l'aide française a réaffirmé son intérêt pour réaliser une opération intégrée sur une zone test à définir et éventuellement réexaminer sa participation du financement du programme national de réhabilitation des AEP en milieu rural.

En matière d'hydraulique urbaine, des investissements importants devront être réalisés pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Kigali à l'horizon 2000.

L'aide française pourrait participer au plan de financement de ce programme dont le contenu sera précisé à l'issue des études techniques actuellement en cours de réalisation. Il serait souhaitable qu'une réunion de bailleurs de fonds sur ce projet soit convoquée dans les meilleurs délais.

.../...

c) Télécommunications

Dans le secteur des Télécommunications, l'aide française accorde une attention particulière à la mise en place de la réforme institutionnelle qui devrait se traduire par la création effective, au début de l'année 1993, de la société d'économie mixte RWANDATEL qui sera le concessionnaire du secteur des Télécommunications. Le choix de l'actionnariat et de l'opérateur technique extérieur sera déterminant pour la poursuite de l'appui de l'aide française.

L'assistance technique actuellement en place sera maintenue. Cependant le coût de cette assistance devra figurer en charge d'exploitation de la nouvelle société, la coopération française prenant en charge une partie du coût correspondant de façon dégressive selon des modalités à définir le moment venu, avec la société RWANDATEL.

Durant la période devrait être réalisé le programme d'extension du réseau téléphonique qui bénéficie d'un concours financier important de l'aide française.

d) Transports

Dans le secteur des Transports, l'aide française est disposée à répondre favorablement aux demandes exprimées par le Rwanda en matière de sécurité à la navigation aérienne (renouvellement de l'ILS et actions de formation, sécurité incendie, sécurité aéroportuaire, renforcement de la piste).

Toutefois, l'aide française accordera une importance particulière aux aspects institutionnels et notamment au renforcement de l'autonomie de la Régie des Aéroports du Rwanda et à l'amélioration de sa gestion et de son fonctionnement.

Dans le même esprit, un effort particulier pourrait être fait pour la formation d'agents qualifiés de manière à ce que l'assistance technique française (aéroport-équipage du Falcon) soit progressivement remplacée par du personnel rwandais.

e) Urbanisme

Dans le secteur de l'urbanisme, l'aide française apporte actuellement son concours à la mise en place d'un registre foncier dans les villes de Butare et Kigali.

La poursuite de l'aide française dans le domaine de l'urbanisme sera fonction de la politique fiscale et de la politique foncière qui seront adoptées par les autorités rwandaises.

.../...

2.5- Secteur Privé et Artisanat

L'aide française continuera à accorder une priorité au développement du secteur artisanat et à la promotion des petites et moyennes entreprises du secteur moderne.

Il lui semble opportun que l'intervention de l'Etat se limite à la définition du cadre réglementaire (structuration du milieu, procédures administratives) et à la mise en place des infrastructures de base nécessaires et de mesures incitatives.

L'aide française, à travers l'ensemble de son dispositif d'appui au développement du secteur privé, dont principalement les mécanismes mis en place par le groupe de la Caisse Française de Développement (Fonds d'études, interventions de PROPARCO, AIPB) devrait pouvoir répondre aux besoins exprimés par la partie rwandaise, tant en matière de promotion des petites et moyennes entreprises que de privatisation de certaines unités industrielles.

2.6- Soutien au processus de démocratisation

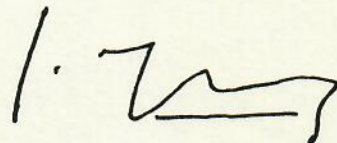
La partie française confirme son souhait d'aider le processus de démocratisation et d'un Etat de droit au Rwanda.

La mise en oeuvre du projet de Télévision nationale dont les premières images devraient pouvoir être diffusées dans les toutes prochaines semaines, sur la région de Kigali constitue un facteur favorable au développement économique et peut être un outil essentiel du processus de démocratisation notamment par l'information de la population.

Par ailleurs, la coopération française continuera à apporter son concours à la formation et au perfectionnement d'un corps de magistrats disposant de toute la documentation nécessaire, ainsi qu'à la réforme et à l'amélioration du régime pénitentiaire.

Elle souhaite également participer avec les autres partenaires du Rwanda à l'émergence d'une presse indépendante et de qualité. En particulier, elle pourrait s'intéresser au volet formation des journalistes en soutenant notamment la création d'un département journalisme au sein de la Faculté des Lettres de Ruhengeri, avec la participation de l'Université de Strasbourg et le Centre de Formation et de Perfectionnement des journalistes de Paris.

Le Chef de la délégation française,



- Louise AVON -